

CQP Surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire

RNCP36360 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	332
Formacode(s)	44005
Code(s) ROME	K2503, K1201, K1301
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3116 — Etablissements et services pour personnes inadaptées et handicapées
Date d'enregistrement	25/04/2022
Date d'échéance	25/04/2027

Certificateur(s)

NEXEM · SIRET : 81766465900015

FEDER HOSPITALIER ASSIST PRIVE · SIRET : 77566620900058

CPNEFP du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif

Partenaires habilités

43 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 43 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
A.D.E.A.	77931160400028	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500028	Former et organiser l'évaluation
AFGTS FORMATION	42342650100023	Former et organiser l'évaluation
ARFIS OI	42100372400034	Former et organiser l'évaluation
ARFISS	77571615200019	Former et organiser l'évaluation
ARFRIPS	48121631500046	Former et organiser l'évaluation
ASKORIA	79296161700018	Former et organiser l'évaluation
ASS CHARGEES TECHNIQUES D INFORMATION	30354432400047	Former et organiser l'évaluation
ASS DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	34247580300017	Former et organiser l'évaluation
ASS DEVELOPEM SOCIAL & CULTUR INTERNAT	31184406200035	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 43 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp36360-cqp-surveillant-de-nuit-en-secteur-social-medico-social-et-sanitaire/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le Surveillant de nuit est un professionnel intervenant dans les secteurs social, médico-social, et sanitaire, quel que soit le public accompagné : enfants, jeunes, adultes, en situation de précarité ou de difficultés sociales ou familiales, personnes âgées ou personnes en situation de handicap... Sa mission est d'assurer une « veille active » quant à la sécurité des personnes accompagnées, et de garantir les conditions de leur repos, dans le respect des modalités de leur accompagnement et de la continuité jour/nuit.

ACTIVITÉS VISÉES

Le Surveillant de nuit exerce quatre grands types d'activités :

- il veille à la sécurité des personnes et des biens,
- il accompagne les personnes selon leur situation,
- il participe à l'équipe pluriprofessionnelle afin d'assurer la continuité de l'accompagnement,
- il travaille dans le contexte spécifique de la nuit en établissement social, médico-social et sanitaire et en gère les incidences sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation, sur sa mission et sa propre santé.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Assurer la sécurité des personnes et des biens,

Accompagner des personnes,

Participer à l'équipe pluri-professionnelle,

Repérer et gérer en autonomie les incidences de la nuit sur les personnes accompagnées.

Blocs de compétences

RNCP36360BC01 — Assurer la sécurité des personnes et des biens dans le secteur social, médico-social et sanitaire

LISTE DE COMPÉTENCES

- Se repérer dans les locaux (et/ou plus globalement dans l'environnement géographique) pour situer physiquement les personnes accompagnées et les éléments de sécurité.
- Se repérer dans le plan d'évacuation pour pouvoir répondre rapidement à une situation nécessitant l'évacuation des locaux.
- Contrôler les éléments de sécurité pour être certain de leur bon fonctionnement et utilisation.
- Faire remonter les dysfonctionnements repérés sur ces éléments de sécurité (manques, pannes, obsolescence) pour que ceux-ci soient rapidement pourvus, remplacés, réparés.
- Définir et hiérarchiser les priorités d'intervention en fonction des besoins des personnes, des comportements à risques et des consignes de l'établissement ou du service.
- Organiser et planifier ses rondes et visites en rassemblant les outils et moyens nécessaires à son activité.
- Interpréter des signaux d'alerte (situation de la personne, sécurité du logement, conditions de sécurité de l'environnement externe) afin de repérer les situations à risques en tenant compte des informations transmises par l'équipe.
- Estimer le degré d'urgence de la situation en cas d'accident ou d'incident afin d'adapter sa posture, son intervention, en tenant compte des règles de sécurité et des consignes fixées au sein de l'établissement ou du service.
- Savoir utiliser les éléments de sécurité adéquats à la situation pour avoir une réponse ciblée et rapide.
- En cas d'accident de personne : Mettre en œuvre les mesures de protection adaptées en respectant le cadre juridique de son intervention ; examiner la(les) victime(s) afin de déterminer l'action adéquate à conduire ; faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement ou le service et secourir la victime de manière appropriée dans les limites de ses responsabilités.
- En cas de risque incendie :
Maîtriser les règles d'extinction et d'évacuation appropriées.
- En cas de d'intrusion, de risque d'attentat :
Maîtriser le protocole de mise en sûreté des personnes et mettre en œuvre les mesures de protection adaptées (évacuation, confinement...).
- Repérer les interlocuteurs internes (cadres d'astreinte), externes (samu, pompiers, police...) susceptibles d'intervenir en situation d'urgence et les mobiliser de façon appropriée en respectant le protocole d'alerte existant.

- Assurer la mise en sécurité, une présence rassurante, auprès des personnes en attendant l'intervention extérieure pour éviter des mouvements de panique.
- Gérer son stress, ses émotions, afin de mettre en sécurité soi et les personnes accompagnées.
- Se former et réactualiser périodiquement ses connaissances sur la sécurité des biens et des personnes (incendie, évacuation, confinement, premiers secours).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Deux alternatives proposées :

1. Mise en situation reconstituée (Ronde) de 30 minutes maximum, réalisée à partir d'un outil digital permettant au candidat :

- De proposer l'organisation d'une ronde :

en traçant sur le plan d'implantation un trajet de ronde « optimum » selon la situation exposée, en prenant en compte les différentes indications données.

- De repérer sur une vidéo :

Les erreurs commises par le surveillant de nuit filmé et les bonnes pratiques en matière de prévention des incidents ou accidents.

2. Élaboration d'une fiche synthèse guidée de deux pages maximum, évaluée par un formateur sécurité connaissant le secteur social, médico-social et sanitaire

Cette fiche est présentée sous la forme d'une check-list des éléments à prendre en compte pour effectuer une ronde. Elle est contextualisée à l'établissement/service où exerce le professionnel :

o Repérage du plan d'évacuation

o Liste du matériel nécessaire à l'activité

o Liste des appareils de sécurité et des équipements à vérifier ou à mettre en veille

o Prise en compte des transmissions /consignes sur les rondes

o Définition des priorités en fonction des besoins des usagers

o Éléments à signaler et modes de transmission

• SST : Mise en situation d'accident du travail simulée et entretien avec un formateur. Evaluation par un formateur externe (jury avec agrément SST)

• EPI : Mise en situation reconstituée. Evaluation par un formateur externe (jury avec agrément EPI)

RNCP36360BC02 — Accompagner des personnes dans le secteur social, médico-social et sanitaire

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier les spécificités d'une intervention en logement collectif, en logement diffus et au « domicile » afin d'adapter son comportement et ses interventions aux besoins de la personne dans son environnement.
- Veiller au respect des rythmes de vie individuels et collectifs en vue de favoriser le confort de chacun.
- Créer les conditions d'une présence rassurante, d'une relation de confiance en faisant preuve d'écoute et d'empathie.
- Repérer les besoins de la personne et comprendre sa situation (degré d'autonomie, handicap, ...) afin d'adapter son intervention.
- Adapter sa communication, son comportement à la situation de la personne accompagnée en faisant preuve de discrétion, en respectant l'intimité de la personne dans son cadre de vie et en respectant ses libertés, ses droits fondamentaux.
- Appliquer les techniques répondant au besoin d'hygiène corporelle, en première intervention.
- Appliquer les techniques de mobilisation adaptées à la problématique de la personne accompagnée, en première intervention (gestes ergonomiques pour soi et pour la personne).
- Respecter la réglementation, les protocoles en vigueur dans l'établissement, les prescriptions médicales écrites, la préparation réalisée par les personnels soignants lors de l'aide à la prise de médicaments.
- Le cas échéant, conduire la personne lors de déplacements extérieurs selon le protocole établi (fiche de sortie...).
- Identifier le degré d'urgence et de tension des situations problématiques rencontrées.
- Faire face aux situations de crise et de conflit en adaptant son attitude au regard des limites de sa fonction, à l'aide des protocoles mis en place dans l'établissement, et en appliquant les techniques de médiation, de gestion de situation de crise et de conflit.
- Gérer son stress et ses émotions face aux situations rencontrées.
- S'approprier et transmettre les règles et usages de la vie en collectivité, le règlement intérieur, tout en restant attentif à la liberté de chacun.
- Adopter une posture bien-traitante conformément aux textes de référence et aux bonnes pratiques en matière de

bienveillance.

- Être en veille, repérer les situations ou indices de maltraitance, savoir les signaler à l'encadrement.
- Se former et réactualiser périodiquement ses connaissances sur les publics accompagnés et l'accompagnement de leurs problématiques.
- Analyser sa pratique en tant que professionnel et adapter sa posture.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Analyse préparée d'une situation d'accompagnement vécue et présentation devant un jury

- La situation choisie est individuelle ou collective, ponctuelle ou récurrente, mais toujours se situant dans le cadre d'une relation.
- La situation choisie doit être suffisamment représentative des compétences du bloc 2.

Elaboration d'un écrit synthétique de trois à cinq pages support de l'entretien. Cet écrit sera transmis au jury 15 jours en amont de l'entretien.

Points structurant l'écrit :

- Description de la/des personnes accompagnées, sa typologie (pathologie, ...) si situation individuelle, ou les caractéristiques du groupe choisi.
- La problématique rencontrée : description, analyse, voire préconisations.
- Si nécessaire (situation choisie insuffisamment représentative des attendus du bloc 2), le jury peut, lors de l'entretien, élargir les échanges en posant des questions à partir de situations autres que celle présentée.

Entretien oral

Composition du jury :

- Un formateur qui n'a pas eu le candidat en formation, mais qui connaît le métier et ses conditions d'exercice. - Un professionnel, en priorité, exerçant le métier de Surveillant de nuit et ayant suivi la formation correspondant au métier, ou un professionnel du secteur social, médico-social et sanitaire d'un établissement dans lequel le métier est exercé et qui est en contact avec les Surveillant.e(s) de nuit (direction, chef de service, éducateur, AES, aide-soignant...), ne connaissant pas le candidat (relation professionnelle ou personnelle). Les membres de jury n'appartiennent pas à la même association que le candidat.

RNCP36360BC03 — Participer à une équipe pluriprofessionnelle dans le secteur social, médico-social et sanitaire

LISTE DE COMPÉTENCES

- Situer l'institution dans le contexte social, médico-social, sanitaire et ses projets (projet associatif, projet d'établissement et de service, projet personnalisé).
- Situer son rôle et sa fonction dans une organisation, une équipe pluridisciplinaire et mesurer les limites de sa fonction et de ses responsabilités.
- Recueillir, cibler, transmettre les informations à l'oral et à l'écrit en utilisant les supports prescrits en respectant les règles de confidentialité et de discrétion professionnelle.
- Communiquer et coopérer avec l'équipe pluridisciplinaire dans le cadre des temps d'échanges et de réunions prévues par l'établissement.
- Formuler des propositions, faire part de ses observations et difficultés dans l'activité afin de contribuer à une logique d'amélioration continue.
- Transmettre les connaissances et savoir-faire inhérents à l'activité, conformément au projet d'établissement, afin de favoriser l'intégration des nouveaux professionnels.
- Se former et réactualiser périodiquement ses connaissances sur le cadre légal, les dispositifs, les réseaux et les acteurs du secteur d'intervention.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présentation d'une fiche synthétique décrivant le contexte d'exercice du candidat assortie d'un dossier de preuves. Ces supports seront transmis au jury 15 jours en amont de l'entretien.

Contenu de la fiche synthétique : présentation de :

- l'employeur (association gestionnaire, établissement public...)
- le cadre réglementaire correspondant (réglementation de référence, autorité de tutelle, financeurs...)
- le type d'établissement ou de service d'exercice
- le système d'acteurs avec lequel le professionnel est en relation (liens fonctionnels et hiérarchiques)

- la fiche de poste du candidat
- la population accompagnée (nombre, âge, problématique...)

Contenu du dossier de preuves professionnelles (anonymisées) attestant de :

- la prise en compte et la réalisation de transmissions
- la participation à la vie de l'équipe pluriprofessionnelle (L'employeur fournit une attestation normalisée autorisant la transmission des documents)

Composition du jury :

- Un formateur qui n'a pas eu le candidat en formation, mais qui connaît le métier et ses conditions d'exercice - Un professionnel, en priorité, exerçant le métier de Surveillant de nuit et ayant suivi la formation correspondant au métier, ou un professionnel du secteur social, médico-social et sanitaire d'un établissement dans lequel le métier est exercé et qui est en contact avec les Surveillant.e(s) de nuit (direction, chef de service, éducateur, AES, aide-soignant....), ne connaissant pas le candidat (relation professionnelle ou personnelle). Les membres de jury n'appartiennent pas à la même association que le candidat.

RNCP36360BC04 — Travailler de nuit dans le secteur social, médico-social et sanitaire

LISTE DE COMPÉTENCES

- Concilier l'exercice de son activité avec les exigences et contraintes (silence, pénombre, ...) liées au travail de nuit, dans le cadre du projet de l'établissement ou du service.
- Adapter ses interventions au rythme de la nuit (début de nuit, milieu de nuit, fin de nuit/début de journée) en veillant au respect des rythmes de vie individuels et collectifs.
- Prévenir les maux de la nuit (peurs, angoisses) afin de favoriser l'accès à un repos et/ou un sommeil de qualité.
- Établir en relative autonomie un diagnostic de situation, dans le cadre de règles et procédures fixées par l'établissement ou le service.
- Prendre des décisions et des initiatives adaptées, en appréhendant les risques pour les personnes et pour soi-même, rapidement et en relative autonomie, dans la continuité du travail de jour et dans le cadre fixé par l'établissement, en lien avec le cadre d'astreinte.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas tirée au sort, et présentée devant un jury.

Les études de cas proposées au candidat sont centrées autour de différentes thématiques :

- les incidences de la nuit sur les usagers,
- les incidences de la nuit sur l'organisation,
- les incidences d'une difficulté de communication entre le jour et la nuit,
- la gestion d'une situation de crise la nuit,
- les incidences de la nuit sur la santé du professionnel.

Après un temps de préparation de 15 min, le candidat présente son analyse à un jury en répondant à 4 questions :

- Quel est le problème posé ?
- Quelle analyse le professionnel fait-il de la situation ?
- Comment la formation, sa propre expérience, le référentiel l'aident-ils à analyser cette situation ?
- Comment le professionnel aurait-il pu agir ?

Un échange avec le jury permet d'étendre le questionnement aux compétences non abordées au travers de l'étude de cas.

Composition du jury :

- Un formateur qui n'a pas eu le candidat en formation, mais qui connaît le métier et ses conditions d'exercice. - Un professionnel, en priorité, exerçant le métier de Surveillant de nuit et ayant suivi la formation correspondant au métier, ou un professionnel du secteur social, médico-social et sanitaire d'un établissement dans lequel le métier est exercé et qui est en contact avec les Surveillant.e(s) de nuit (direction, chef de service, éducateur, AES, aide-soignant....), ne connaissant pas le candidat (relation professionnelle ou personnelle). Les membres de jury n'appartiennent pas à la même association que le candidat.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le Surveillant de nuit est employé dans des entreprises du secteur privé, du secteur privé non lucratif (secteur où l'emploi est le plus représenté - environ 10 000 professionnels), du secteur public, ou de la fonction publique territoriale. On le retrouve :

- dans le champ du social et en particulier :
 - auprès d'adultes ou de familles dans des établissements type CAES (Centre d'accueil et d'étude des situations administratives), CHRS, Habitat jeunes, Centre de rééducation et de réinsertion professionnelle.
 - auprès d'enfants : en MECS (Maison d'enfants à caractère social), MNA (mineurs non accompagnés), SAMI (Service d'accompagnement des mineurs isolés), Centre éducatif fermé/renforcé.
- dans le médico-social et en particulier :
 - auprès de personnes en situation de handicap : foyer de vie, foyer d'hébergement, MAS (Maison d'Accueil Spécialisé), FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) pour les adultes ;
IME (Institut Médico-Educatif), ITEP (Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques) pour les jeunes.
 - auprès de personnes âgées, en EHPAD, EHPHA (Etablissement d'hébergement pour personnes handicapées âgées), ou en Résidences seniors.
- dans une moindre mesure dans le secteur sanitaire, en Etablissements de soins de suite et de réadaptation (SSR) notamment.

Si le Surveillant de nuit intervient majoritairement en hébergement collectif, il exerce de plus en plus en logements diffus (autonomes ou partagés) du fait du développement des politiques inclusives pour les adolescents ou jeunes adultes, les personnes en situation de handicap.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Selon les secteurs, il est appelé « Surveillant de nuit », « Veilleur de nuit », « Visiteur de nuit », « Agent social de nuit », « Agent d'accueil et de veille ». Par ailleurs, l'évolution des contextes d'exercice et notamment le développement de l'habitat inclusif, engendre une évolution de la fonction, et de nouvelles dénominations : Surveillant de nuit « mobile », « itinérant », « volant », pour correspondre à des conditions d'exercice du métier différentes.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour exercer, le professionnel doit être en mesure de présenter, à l'embauche, un extrait de casier judiciaire (Bulletin n°3 pour tous les types d'établissement - Bulletin n°2, pour travailler en établissement accueillant des mineurs).

Le Surveillant de nuit doit être titulaire de la certification SST (Sauveteur Secouriste du Travail) et de certificat EPI (Équipier de première intervention).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 729 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée) V4X84 — Aides médico-psychologiques · tension 5/5 (Très élevée) V4X85 — Professionnels de l'action sociale · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	42 543
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	18 %

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La logique de bloc développée par la CPNE-FP permet au candidat de se présenter à l'ensemble de la certification en une fois, ou de construire son parcours dans le temps et de se présenter à l'évaluation bloc par bloc. Pour accéder à la certification, en fonction de son parcours, le candidat devra satisfaire les éléments suivants attestés par l'organisme de formation qui présente le candidat à l'évaluation :

Parcours complet :

- Avoir suivi au moins 80% de la formation de chaque bloc.
- Etre en condition d'emploi ou en stage. Les demandeurs d'emploi/personnes en reconversion doivent avoir réalisé un stage de 6 semaines-210 heures dont une semaine de jour en tant que Surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire. Une appréciation du stage doit être réalisée par le référent professionnel du lieu de stage. Cette appréciation est mobilisable par le Président du jury d'évaluation lors de la commission d'harmonisation et de synthèse.
- Avoir participé aux évaluations formatives réalisées par l'organisme de formation. Avoir remis les documents supports de l'évaluation dans les délais impartis.

Parcours par bloc :

- Avoir suivi au moins 80% de la formation du bloc.
- Etre en condition d'emploi, ou en stage à hauteur de 70 h minimum par bloc. Le stage a lieu obligatoirement de nuit pour les Blocs 1 et 4. Pour les blocs 2 et 3, le stage devra veiller à mixer un temps de jour et un temps de nuit. Pour les demandeurs d'emploi, une appréciation du stage doit être réalisée par le référent professionnel du lieu de stage. Cette appréciation est mobilisable par le Président du jury d'évaluation lors de la commission d'harmonisation et de synthèse.
- Avoir participé aux évaluations formatives réalisées par l'organisme de formation. Avoir remis les documents supports de l'évaluation afférant au bloc présenté dans les délais impartis.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury de certification est composé à minima de quatre membres de la CPNE-FP, deux représentants du collège salariés et deux représentants du collège employeurs.

Ils sont désignés par la CPNE-FP.

Base légale

Date de décision	25/04/2022
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/04/2027

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	642	0	95 %	—
2018	686	0	95 %	—

Liens avec d'autres certifications

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP12800, RNCP13905, RNCP32139, RNCP35830, RNCP36004, RNCP37231, RNCP37424, RNCP37715, RNCP5983

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.opco-sante.fr/sanitaire-social-medico-social-prive-non-lucratif/employeur/former/certificat-de-qualification-professionnelle-cqp-surveillant-de-nuit>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36360/>

Où se former

Formations référencées	91
Organismes	34
Régions couvertes	13
Prix indicatif	378 € – 3 850 €
Durée	64 – 518 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	271
Parcours menés à terme	161
Taux d'achèvement	59 %
Période	09/2022 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	346
Montant total engagé	910 878 €
Coût moyen par dossier	2 633 €
Durée moyenne	368 h
Période	06/2022 – 09/2026
France compétences	79 %
France Travail	14 %
Reste à charge titulaire	4 %
Régions	1 %
OPCO	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
Entreprise	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.